



Violence à domicile

Le confinement peut faire apparaître des violences domestiques ou exacerber celles déjà existantes. Il n'est pas nécessairement la cause mais agit comme un révélateur et un amplificateur.

Nouvelles violences

Nous n'avons plus l'habitude de vivre les uns avec les autres, de vivre en permanence côte à côte et qui plus est les uns sur les autres. Les enfants n'ont pas l'habitude d'être restreints dans leurs libertés. Chacun a sa vie de son côté, on se croise mais au final, on vit très peu ensemble...même avec les enfants que l'on voit au petit déjeuner, puis à 17h si l'horaire s'y prête mais souvent plus tard...Et ne parlons pas des adolescents qui sont dans une période de leur vie où ils cherchent à s'émanciper de leurs parents et que le confinement oblige à être h24 avec eux.

Cette promiscuité inhabituelle peut engendrer de la violence car on perd un certain espace, un mode de vie, des respirations personnelles. On se retrouve confronté avec quelque chose de contraignant et qui ne nous correspond pas nécessairement. Vous pouvez tout autant être victime qu'auteur de ces violences. L'ennui, le stress, la pression peuvent faire apparaître celles-ci. Dans certaines familles qui ne présentent aucun risque de violence, des comportements maltraitants peuvent apparaître à cause du confinement. Elles peuvent être verbales ou physiques. Les enfants peuvent en être les victimes. En effet, ils peuvent être plus difficiles, plus demandeurs, plus opposants...ça ajouté à la pression du télétravail et à l'isolement, cela peut amener à des débordements.

Le burnout parental peut s'installer et s'accompagner de cette violence.

Pour éviter cette violence, essayez de trouver où se situe votre limite afin de pouvoir identifier quand vous êtes sur le point de craquer et donc anticiper ce moment et décompresser avant qu'il ne soit trop tard.

N'hésitez pas à appeler quelqu'un de votre entourage ou une des aides mises à disposition pour en parler et évacuer la pression.

Liens internet intéressants :

- <https://www.lecho.be/opinions/analyse/le-risque-de-violence-au-sein-des-familles-va-exploser-au-cours-des-semaines-a-venir/10215202.html>

Vous pouvez aussi être témoins de cette situation. Dans ces cas-là, n'hésitez pas à contacter les autorités compétentes pour faire part de vos inquiétudes.



Violences existantes

Privé de contacts avec les collègues, la famille et les amis, la victime est plus fortement que jamais soumise à l'emprise du conjoint.

L'isolement est une des stratégies principales des conjoints violents. Etant donné la situation actuelle de « séquestration légale », une victime peut se retrouver dans l'impasse pour chercher de l'aide.

Le confinement ne veut pas dire accepter la violence à domicile. Vous avez toujours le droit de PARTIR si vous en êtes victime, confinement ou non.

Voici ci-dessous les liens avec numéros et services à contacter en cas de violence conjugales :

- <https://www.ecouteviolencesconjugales.be/>
- <https://police.public.lu/fr/aide-victimes/violences-viol/violence-domestique.html>
- <https://www.sueddeutsche.de/gesundheit/.Gesundheit-dortmund-corona-initiativen-befuerchten-anstieg-von-haueslicher-gewalt-dpa.urn.newsml-dpa-com-20090101-200322-99-423689>
- https://www.covid19-psy.lu/?cli_action=1586608039.715
- <https://fed.lu/wp/services/visavi/>
- <https://violence.lu/aide/>
- <https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/victimes-de-violences-conjugales-que-faire-pendant-le-confinement-7800389500>